

RAON L'ÉTAPE, le jeudi 16 septembre 2021.

SERVICES TECHNIQUES
de la Ville de RAON L'ÉTAPE

affaire suivie par et N° : Olivier VAXELAIRE
OV/MC

G.E.C.R.L.
Monsieur le Gérant
Christophe JACQUOT
Allée Robert Schumann
88110 RAON L'ÉTAPE

Objet : Demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

Avis du Maire sur les propositions prévues pour la remise en état du site suite à l'arrêt d'exploitation.

Monsieur JACQUOT,

Conformément à l'article R512-46-4 du Code de l'Environnement et par courrier daté du 14 juin 2021, votre société G.E.C.R.L. qui projette la construction d'un bâtiment logistique sur le parc d'activités de Grandrupt, au 12 allée Robert Schuman 88110 Raon l'Étape, a sollicité mon avis concernant la proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif.

Par la présente et en réponse, j'émet un avis favorable sur les dispositions que vous préconisez, telles que décrites en pièce jointe. Cet avis ne se substitue pas aux mesures qui vous seraient prescrites sur ces points, notamment par les autorités de l'Etat compétentes lors de la délivrance de l'arrêté préfectoral qui ferait suite à votre demande d'enregistrement, en vue de l'arrêt de l'exploitation de ce site.

Je vous prie d'agréer, Monsieur JACQUOT, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Benoît PIERRAT.

P.J. : Proposition de remise en état courrier du 14 juin 2021.



Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à "Monsieur le Maire de RAON L'ÉTAPE"
Hôtel de Ville - 27, rue Jules Ferry - BP 90 - 88110 RAON L'ÉTAPE - Tél. 03 29 41 66 67 - Fax 03 29 41 94 63

ouvrez les Vosges sur www.raonletape.fr